

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 25 AOÛT 2026 À 18 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
François Bégin, conseiller, district n° 1
Manon Huard conseillère, district n° 2
Louis Cloutier, conseiller, district n° 3
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Robert Genest, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1 Octroi de contrat / Travaux de réaménagement / Émissaire pluvial de la rue Morin / Excavation ETR inc.
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

127-08-2026

2.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. AFFAIRES COURANTES

128-08-2026

3.1 Octroi de contrat / Travaux de réaménagement / Émissaire pluvial de la rue Morin / Excavation ETR inc.

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour des travaux de réaménagement de l'émissaire pluvial de la rue Morin;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SEAO et dans le Journal de Québec;

ATTENDU les six (6) soumissions reçues des entreprises Excavation ETR inc., Gosselin Tremblay Excavation inc., Paradis aménagement urbain inc., Rochette Excavation inc., Inter-Cité Construction inc. et ADV Excavation inc.;

Entrepreneurs	Taxes incluses
• Excavation ETR inc.	86 028,89 \$
• Gosselin Tremblay Excavation inc.	91 717,86 \$
• Paradis aménagement urbain inc.	114 170,18 \$
• Rochette Excavation inc.	115 078,48 \$
• Inter-Cité Construction ltée	143 448,40 \$
• ADV Excavation inc.	157 739,95 \$

ATTENDU la plus basse soumission conforme reçue de l'entreprise Excavation ETR inc. au montant de 74 824 \$, plus les taxes applicables (document en annexe);

ATTENDU les recommandations de la firme ARPO Groupe-conseil (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Excavation ETR inc. pour le réaménagement de l'émissaire pluvial de la rue Morin au montant de 74 824 \$, plus les taxes applicables, et ce, conformément au bordereau de soumission et au cahier des charges;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement d'emprunt numéro 12849-2026 et le surplus non affecté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 18 h 01, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la seconde période de questions à 18 h 01.

129-08-2026

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 01.

Jacques Poulin, maire	Jacques Arsenault, greffier CRHA
-----------------------	-------------------------------------